

GRILLE TARIFAIRE - PETITE ENFANCE

Activité		Taux horaire 1 enfant	Taux horaire 2 enfants	Taux horaire 3 enfants	Taux horaire 4 enfants et +	Plancher	Plafond	Spécificité 1	Spécificité2	Spécificités 3
PETITE ENFANCE	Accueil collectif et familial	0,06%	0,05%	0,04%	0,03%	Fixé par la CAF	5 833,33 € mensuels	Ressources imposables avant abattement pour l'exercice précédent (sous réserve des nouvelles directives de la CAF) sur la base d'un taux d'effort déterminé par la CNAF.	La facturation des heures supplémentaires effectuées en plus du contrat d'accueil se fait au réel à la fin du mois en cours ainsi que le paiement de la période d'adaptation. Il est à noter que toute demi heure commencée est due.	La participation des familles est forfaitaire et couvre la prise en charge de l'enfant pendant son temps de présence dans la structure, y compris le repas, le goûter et les soins d'hygiène.